

**PROCES VERBAL
SEANCE DU 20 MARS 2015**

L'an deux mille quinze, le vingt mars à 19 heures
Le Conseil Municipal s'est réuni à la mairie en session ordinaire
sous la présidence de Marc BONNIN, Maire de MONTREUIL-BELLAY.

ETAIENT PRESENTS

Marc BONNIN, Gilles DURAND, Delphine AUDOUIN, Lionel FLEUTRY, Danièle ADAM, Jean-Michel BONNIN, Sophie FRANÇOIS, Virginie GRIVAULT, Sandrine GOURDIEN, Stéphane ARGOULON, Cyril RIPPOL, Maryline LANDRE, Fabrice BOUDIER, Alban LEBOUTEILLER, Mariette SOUCHET, Cédric DURAND, Claudie MARCHAND, Patrice ROULLEAU, Sylvanie BOUCHET, André D'ACUNTO, Patricia GUERIN, Jocelyne MARTIN, Denis AMBROIS, Peggy POTIER, Christian CAILLEAU, Isabelle MABILLE, Pascal MONJAL.

Secrétaire de séance : Maryline LANDRE

ABSENTS EXCUSES

ABSENT

. Nombre de Conseillers Municipaux en exercice :	27
. Nombre de Conseillers Municipaux présents :	27
. Nombre de pouvoirs :	
. Nombre de votants :	27

Date d'affichage de la présente délibération : 24 mars 2015
Date d'envoi à la Sous-Préfecture : 24 mars 2015

Le contenu du procès-verbal de la réunion de conseil municipal du 27 février 2015 a été approuvé à l'unanimité.

La nomination de Maryline LANDRÉ comme secrétaire de séance est approuvée par l'assemblée.

N°2015 – III – 1 – URBANISME – DECLARATION D'INTENTION D'ALIENER

Des propriétaires d'immeubles, dont la liste est dressée ci-dessous, ont fait valoir leur intention de vendre un bien qui est soumis au droit de préemption urbain (D.P.U.) prévu aux articles L. 211-1 et suivants du code de l'urbanisme.

NOM - PRENOM - ADRESSE DU PROPRIETAIRE	DESIGNATION DES BIENS
M. LEBRUN Dominique et Mme GOURBEILLON Myriam 6 rue du Château 49260 Montreuil-Bellay	Immeuble bâti sis : Rue du Château Section BI n° 455 d'une superficie de 470 m ²

Vu la délibération n° 2014-IV-3 du 6 mars 2014 instaurant un droit de préemption au bénéfice de la commune de MONTREUIL-BELLAY,

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- **RENONCE** à l'exercice du droit de préemption sur les biens cités plus haut,
- **CHARGE** et **AUTORISE** Monsieur le Maire, ou à défaut un adjoint, de conduire, mener à terme toute démarche et signer tout document relatif à cette opération

N°2015 – III – 2 – FINANCES LOCALES – SUBVENTIONS 2015

Les comités « animations associatives, culturelles intergénérationnelles », « action sociale et santé », « sport et jeunesse » et « éducation et enfance » ont respectivement étudié les demandes de subventions relevant de leur champ de compétence.

L'ensemble des propositions est récapitulé dans le tableau figurant ci-dessous.

Considérant les associations reconnues d'utilité publique ayant fourni les renseignements et justificatifs demandés.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- **ADOpte** le tableau d'attribution des subventions aux associations, avec ses observations, tel que présenté,
- **DIT** que les crédits nécessaires seront ouverts au budget primitif 2015,
- **MAINTIENT** les dotations scolaires pour les fêtes de fin d'année et les classes découvertes à leur niveau 2014,
- **RAPPELE** que ces montants ne seront versés qu'aux associations ayant fourni les justificatifs demandés.
- **CHARGE** et **AUTORISE** Monsieur le Maire, ou à défaut un adjoint, de conduire, mener à terme toute démarche et signer tout document relatif à cette opération

Associations		Proposition 2015	Observations
A) SPORT			
	UAM Omnisport	21 400 €	Y compris centre médico-social et courses cyclistes, ainsi que la subvention de 400 € pour la manifestation de la section Echec
Total A		21 400 €	
B) CULTURE et LOISIRS			
	AMAP de l'outarde	380 €	CONDITION : subordonné à l'organisation du théâtre forum
	Amicale Photo	600 €	
	Animation Touristique	26 000 €	CONDITIONS : 5 000 € destinés aux "saisonnals" sur présentation de factures- 500 € destinés aux rencontres imaginaires si l'accès aux moins de 16 ans est gratuit - Le solde destiné aux médiévales versé sur présentation de factures et à condition que la manifestation, à accès gratuit, se déroule du vendredi soir au dimanche soir.
	Atelier Théâtre "Entre Nous"	200 €	
	Au cœur des bulles - Festival BD	4 000 €	
	Brise glace	700 €	CONDITION : subvention maximum à définir en fonction du bilan de la manifestation
	Carrefour Anjou Touraine Poitou	100 €	CONDITION : sous réserve d'une action sur Montreuil Bellay
	Les roses d'orient	380 €	
	Montreuil/Scène	200 €	
	Montreuil-au-Cœur	960 €	
	Prévention routière	105 €	
	St Hilaire le Doyen	1 700 €	Correspond à une subvention de fonctionnement et à la couverture de la location de structure, de la musique de la retraite et des frais d'électricité - Prise en charge directe du feu d'artifice et des artificiers par la commune
	Vieux Cailloux	400 €	Financement du prix de la ville contre remise du tableau du lauréat
Total B		30 225 €	
C) à caractère EDUCATIF			
	Garderie périscolaire "Les P'tits Loups"	5 500 €	
	Association des parents d'élèves des Ecoles Publiques *	5 818 €	14,62 € par 315 élèves pour le voyage (demande chiffrée à remettre) et 3,85 € * 315 pour Noël et les fêtes d'écoles - Ne sont pris en compte que les enfants domiciliés sur Montreuil - 2015 : tarifs unitaires maintenus - Une subvention classe découverte n'ayant fait l'objet d'aucun début d'exécution sur l'année n peut être reportée sur n + 1
	+ Classe découverte (max)	4 605 €	
	+ Fête Juin et Noël (max)	1 213 €	
	O.G.E.C Ecole Ste Anne	53 839 €	14,62 € par 58 élèves pour le voyage (demande chiffrée à remettre) et 3,85 € * 58 pour Noël et les fêtes d'écoles - Ne sont pris en compte que les enfants domiciliés sur Montreuil - Une subvention classe découverte n'ayant fait l'objet d'aucun début d'exécution sur l'année n peut être reportée sur n + 1
	* Convention	52 124 €	
	+ Classe découverte (max)	1 491 €	
	+ Fête Juin et Noël (max)	224 €	
Total C		65 157 €	
D) à caractère SOCIAL			
	A.S.P.F.A.	600 €	En cas de réalisation d'action - 50 € par habitant de Montreuil-Bellay
	ADMR "Les rives du Thouet"	2 800 €	
	Conjoint survivant	80 €	
	C.C.A.S. (compte 65736)	25 000 €	Dont subvention pour adapei - habitat solidarité - restaurants du cœur - accueil et partage (Alzheimer) - planning familial - sos femmes - ligue contre le cancer
	Centre Socioculturel	355 390 €	
	Animation globale	123 480 €	
	Halte-garderie/multi-accueil	141 000 €	
	Centre de Loisirs Maternel	49 860 €	
	Garderie Périscolaire	17 400 €	
	Secteur jeunes/Animations	5 650 €	CONDITION : Le solde sera versé après réception des documents analytiques n-1
	Secteur jeunes/Poste animateur	11 400 €	
	Chantier de jeunes et séjours itinérants	1 300 €	
	Ludothèque	2 700 €	
	Ateliers parents/enfants	2 600 €	
Total D		389 370 €	

Monsieur le Maire propose à l'assemblée de débattre des orientations budgétaires 2014 à partir des données chiffrées présentées et de la conjoncture à prendre en compte pour l'élaboration du budget de la commune.

Extrait de l'article L2312-1 du Code Général des Collectivités Territoriales

...Dans les communes de 3 500 habitants et plus, un débat a lieu au conseil municipal sur les orientations générales du budget de l'exercice ainsi que sur les engagements pluriannuels envisagés, dans un délai de deux mois précédant l'examen de celui-ci et dans les conditions fixées par le règlement intérieur prévu à l'article L. 2121-8.

Après avoir rappelé le contexte socio-économique international, Monsieur le Maire fait part de l'objectif de la loi de finances 2015, identique à 2014 : la réduction du déficit public à 3 % du PIB en 2017. Pour atteindre celui-ci, il est demandé des collectivités locales un effort en opérant une réduction de dotations à hauteur de 3.67 milliards par an de 2015-2017, qui s'ajoutent aux 1.5 milliards de 2014. La poursuite de la réduction des dotations Etat obligent les collectivités à renforcer leur vigilance en termes de gestion financière et à rechercher une diversification de leurs ressources.

DONNEES FINANCIERES DE LA COMMUNE

Dans la continuité de l'année précédente, le compte administratif fait ressortir une progression de la Capacité d'Autofinancement Brute, une fois neutralisée sur l'exercice 2013 la recette exceptionnelle due au remboursement des frais d'étude liés à l'opération des Coteaux du Thouet par la SPLA de l'Anjou.

	2009	2010	2011	2012	2013	2014
Recettes	4 821 405,47	4 855 007,01	4 881 255,04	4 921 225,29	5 112 356,73	5 061 405,92
Dépenses	4 029 943,07	4 109 017,80	4 178 111,96	4 059 303,80	4 051 265,24	4 128 477,26
Solde	791 462,40	745 989,21	703 143,08	861 921,49	1 061 091,49	932 928,66

I – LES RESSOURCES

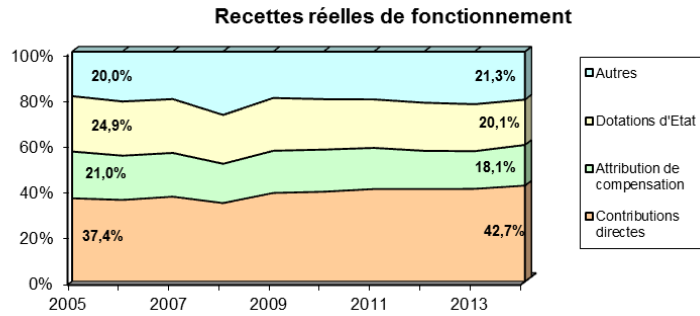
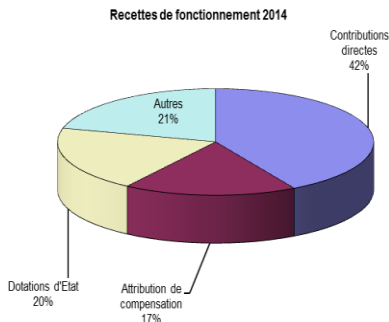
A - En section de fonctionnement

Elles sont principalement constituées de 3 éléments dont la proportion dans le total des **RECETTES REELLES** des comptes administratifs est de :

	2008	2009	2010	2011	2012	2013	2014
Contributions directes	38,69%	38,92%	39,84%	41.5 %	41.7 %	41.3 %	42.7 %
Attribution de compensation	19,36%	18,52%	18,66%	18.4 %	17.2 %	16.8 %	18.1 %
Dotations d'Etat	24,08%	23,18%	22,36%	21.8 %	21.7 %	20.9 %	20,1 %

Ce tableau montre l'augmentation constante de la part des contributions directes, alors que celle des dotations d'Etat, après s'être stabilisées sur deux ans, se rétracte à nouveau en raison de la réduction de la Dotation Globale de Fonctionnement (DGF).

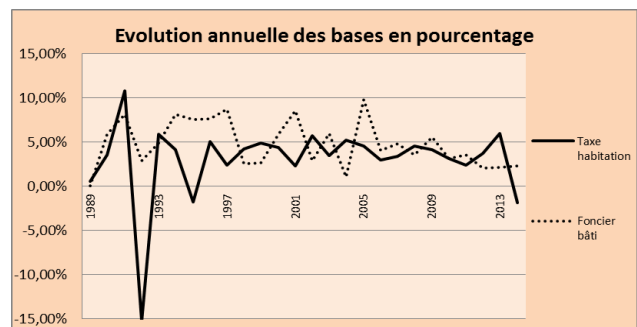
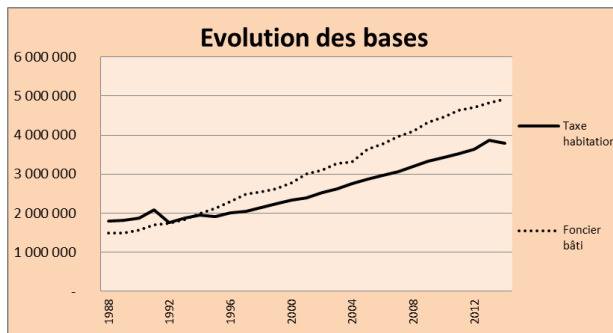
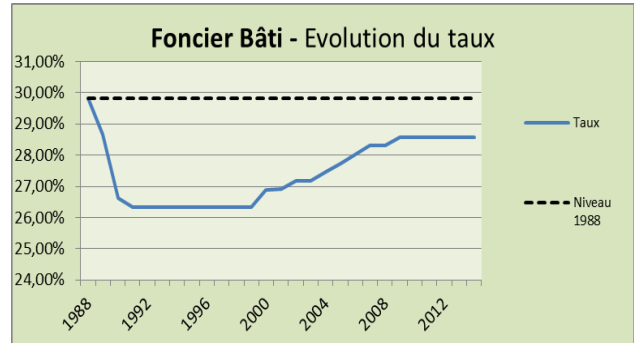
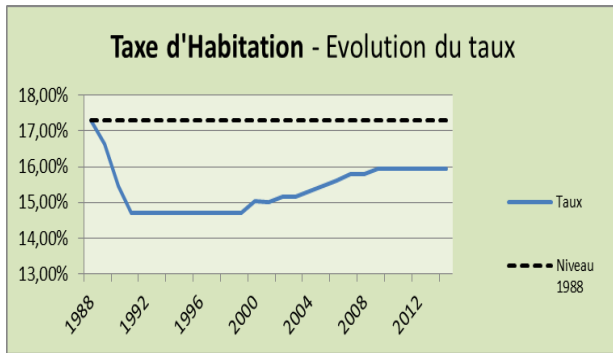
Attention : Les pourcentages du graphique ci-dessous ont pour bases les recettes globales de l'exercice (les recettes réelles et exceptionnelles), expliquant les différences avec le tableau ci-dessus.



A.1 – Les contributions directes

Il s'agit des contributions directes provenant de la Taxe d'Habitation, des Taxes Foncières Bâties et Non Bâties dont la part augmente progressivement dans les recettes de la collectivité,

- La Loi de Finances 2015 a établi l'augmentation des bases à + 0.9 % pour les propriétés bâties et non bâties
- La variation physique des bases estimée en 2015 est inconnue
- Dès lors le produit attendu, sans augmentation des taux, calculé à partir des bases 2014 actualisées s'élèverait à 2 146 000 € (2 127 000 en 2014 à partir des bases notifiées)



Ces données sont intéressantes à rapporter aux moyennes de la strate démographique :

Taxe d'habitation Chiffre 2013	Montreuil Bellay	Moyenne départementale	Moyenne régionale	Moyenne nationale
Taux	15,94 %	14,34 %	16,71 %	13,80 %
Bases	876 €	1 022 €	1 015 €	1 275 €
Produit (taux * base)	140 €	147 €	170 €	176 €

A.2 – Attribution de compensation versée par SAUMUR AGGLO

Stable par principe, elle n'évolue que par l'arrivée à terme d'emprunts transférés qui fait évoluer à la hausse la dotation à due concurrence de l'annuité échue (exemple : la construction de la Closerie) ou par des transferts de charge. A compter de 2015, les emprunts transférés étant échus, la dotation n'évoluera qu'en fonction de nouveaux transferts de compétence.

2009	2010	2011	2012	2013	2014	2015 provisoire
898 617.88 €	900 274.13 €	900 389.43	847 640.83	856 982.49	914 738.80	917 000.00

A.3 – Dotations de l'Etat

A.3 - 1) - Dotation Globale de Fonctionnement

La Dotation Globale de Fonctionnement est une dotation comprenant différentes enveloppes. Elle ne fait plus l'objet d'une indexation mais est fixée par la loi de finances. Son évolution globale ne permet pas, à ce jour, une prévision fine pour 2015. Cependant, une simulation proposée par l'AMF laisse présager une diminution de la dotation principale de 91 000 € par rapport à 2014.

2009	2010	2011	2012	2013	2014	2015 prévision
910 863 €	910 695.71 €	895 101 €	908 333 €	917 656 €	882 529 €	785 000 €

A.3 - 2) - Compensations diverses

Elles se composent des dotations compensant les exonérations fiscales légales. Cependant, elles constituent désormais des variables d'ajustement à l'évolution de la DGF et sont donc en diminution constante.

2009	2010	2011	2012	2013	2014	2015 prévision
207 101 €	175 141 €	166 689 €	158 525 €	151 972 €	136 731 €	118 000 €

B - En section d'investissement

Les recettes d'investissement se recentrent sur les moyens de la collectivité que sont

➤ Sa capacité d'emprunt

Dans le cadre d'une prospective et de la définition d'investissements lourds programmés, les derniers budgets ont limité le recours à l'emprunt. En 2014, l'autofinancement a, de nouveau, permis de ne pas mobiliser d'emprunt et ce pour la dixième année consécutive.

Cette gestion se traduit par une diminution des ratios liés à l'endettement :

	2008	2009	2010	2011	2012	2013	2014	Moyenne 2012
Capacité de désendettement (en années) *	3.10	2.87	2.74	2.61	2.18	1.51	1.42	Com. 3 500 à 5 000 hab
Taux d'endettement **	61.02 %	47.04 %	41.67 %	37.62 %	33.59	29.13 %	26.10 %	77.80 % ¹

* Encours de la dette / épargne brute ** Encours de la dette / recettes réelles

➤ L'autofinancement

Il est utilisé de façon importante en limitant les dépenses imprévues de fonctionnement depuis plusieurs années.

Ainsi au budget primitif de 2014, l'autofinancement couvrait 70 % des nouvelles dépenses d'investissement.

Seul le FCTVA reste une recette extérieure programmable

¹ Source : Rapport de l'observatoire des finances locales - Les finances des collectivités locales en 2014
Commune de Montreuil-Bellay – séance n°III du 20/3/2015

Il consiste en le reversement par l'Etat de 15,761% du montant toutes taxes comprises de certaines dépenses d'investissements réalisées par les collectivités deux ans auparavant.

Après une année 2010 où le FCTVA a dépassé les 300 000 € en raison d'importants investissements réalisés en 2008 (la maison de l'enfance et le secteur de la place G Amy), le volume retrouve un montant naviguant autour des 150 000 €.

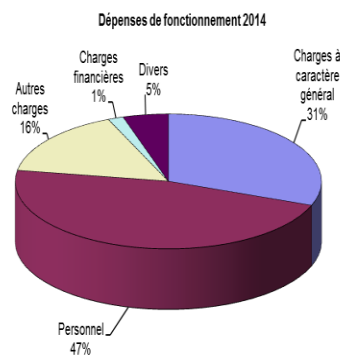
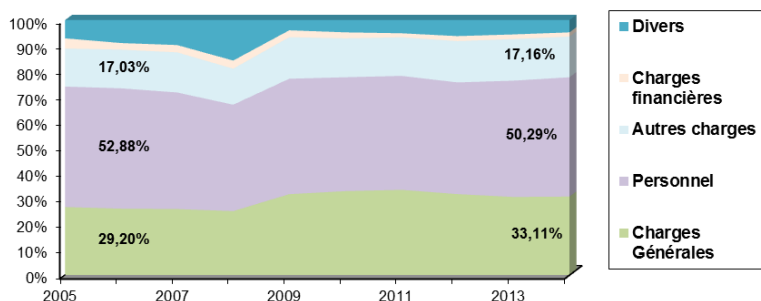
2008	2009	2010	2011	2012	2013	2014	2015 prévision
145 543 €	132 100 €	310 952 €	174 753 €	153 540 €	103 638 €	144 335 €	145 000 €

II – LES DEPENSES

A - En section de fonctionnement

S'il est de coutume d'estimer l'augmentation des dépenses par rapport à l'inflation, il doit en être autrement pour aborder l'évolution des dépenses de fonctionnement d'une collectivité. L'inflation représente l'évolution des prix à la consommation des ménages, or la structure des dépenses de fonctionnement d'une collectivité diffère du panier de la ménagère. Le logement est notamment une donnée inconnue des collectivités, alors que la part personnel est absent du panier familial.

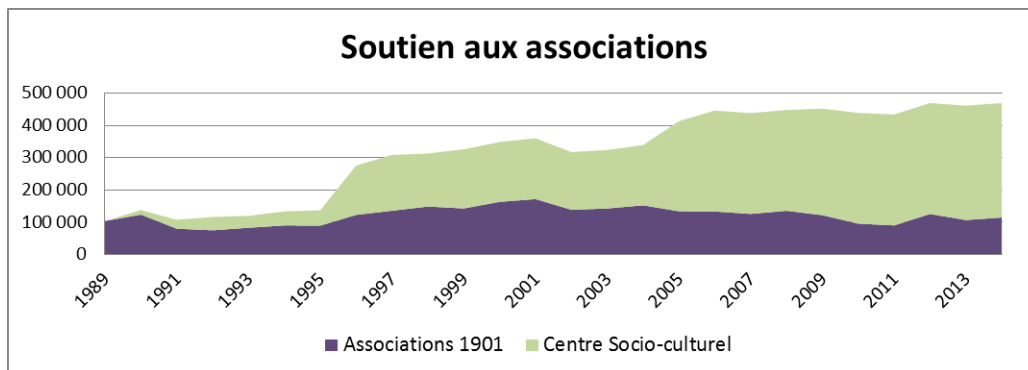
Dépenses réelles de fonctionnement



Cette section est marquée par des dépenses de personnel importantes correspondant parallèlement à des charges à caractère général moins importantes en raison des travaux effectués en régie.

Cette section comprend aussi le soutien aux associations qui se poursuit à un rythme stable mais soutenu.

	CA 2014
A) Secteur SPORTIF	25 760 €
B) Secteur CULTURE et LOISIRS	38 324 €
C) Secteur SOCIAL	4 280 €
D) Secteur EDUCATIF	46 835 €
E) Organismes sociaux (compte 65736)	354 690 €



Il est à noter que la subvention versée au Centre Socioculturel doit être rapportée aux différents retours dont bénéficie la collectivité. Ils émanent des prestations versées par la CAF à la ville (passées de 46.70 % à 32 % du montant de la subvention municipale entre 2006 et 2013) et des prestations facturées au Centre Socioculturel par la commune (de 20 000 € à 50 500 € sur la même période).

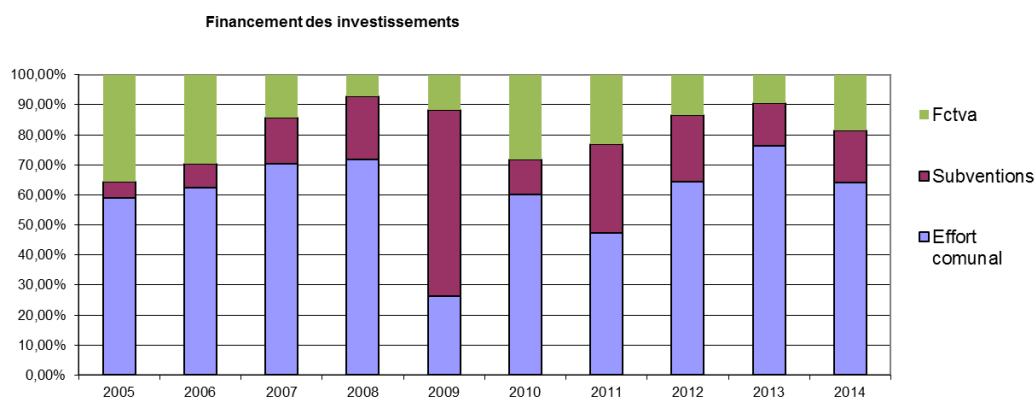
En outre, le contrat enfance jeunesse, signé pour la période 2011 / 2014, est arrivé à son terme. La négociation pour la prochaine période a débutée.

B - En section d'investissement

Les dernières années s'inscrivent dans le cadre d'une politique pluriannuelle tendant à provisionner sur plusieurs exercices afin de financer un investissement plus lourd tous les 4 ou 5 ans. Il peut être remarqué que la tendance de ces périodes séparant ces grands investissements voit le niveau de dépenses croître progressivement.

Cette tendance rend plus difficile la reconstitution d'un autofinancement destiné à un équipement lourd.

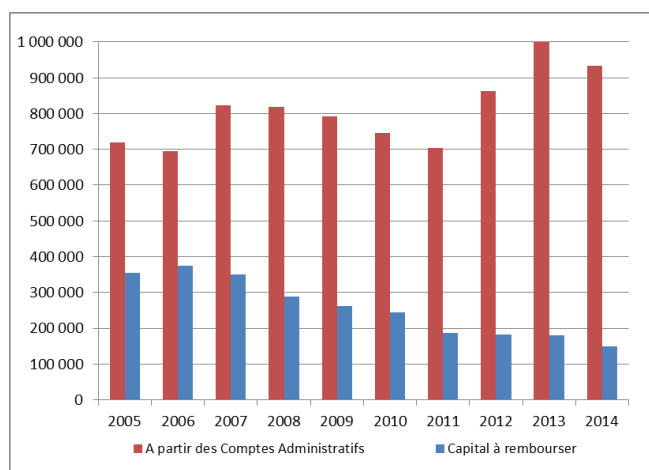
L'année 2014 se présente comme une année de transition avec un volume légèrement inférieur à l'année 2013.



III – RETROPROSPECTIVE

L'étude des différents comptes administratifs met en avant le maintien, voir l'accroissement, des capacités d'autofinancement de la commune, une fois neutralisée sur l'exercice 2013 la recette exceptionnelle due au remboursement des frais d'étude liées à l'opération des Coteaux du Thouet par la SPLA de l'Anjou.

Evolution de la Capacité d'Autofinancement Brute



L'orientation générale

La situation générale de notre économie et les orientations qui se profilent, notamment au travers de la politique de réforme des collectivités, invitent à la prudence dans la construction de notre budget.

Des évolutions majeures se dessinent :

- Des réflexions actives sur le périmètre de nos collectivités.
- Des discussions concernant des mutualisations de services et de moyen se feront jour
- Une réforme fiscale et financière sera initiée par la communauté d'agglomération qui aboutira à une remise en perspective du fonctionnement actuel de nos communes.

C'est dans ce contexte qui révèle beaucoup d'ambiguïtés et d'incertitudes que le futur de notre commune doit se construire et se réfléchir.

L'immobilisme serait une erreur, il est nécessaire de s'engager sereinement sur des INVESTISSEMENTS de moyen et long terme et de soutenir les services apportés aux Montreuillais.

Ces projets devront répondre aux grandes orientations qui commanderont la mandature et dont l'objet principal sera de développer l'attractivité de notre cité à travers :

- Une offre touristique enrichie
- Des services qu'il faudra entretenir et développer pour que notre population, des jeunes aux aînés, puisse continuer à avoir accès à l'éducation, aux activités de loisirs, de sports, de cultures, ainsi qu'à une proximité de santé.
- Notre patrimoine naturel et bâti, qu'il est nécessaire de préserver avec cette exigence de maintenir un environnement sain dans un esprit de développement durable.

Sur le FONCTIONNEMENT, il n'y aura pas de rupture par rapport au budget précédent.

Le budget sera un budget de transition avec la nécessité de maîtriser des charges, dont les 3/4 peuvent être assimilées à des charges fixes incontournables.

Toutes les équipes de la commune sont mobilisées. La recherche d'économies est permanente, et tous les services participent aux réflexions budgétaires. Des points d'étapes seront organisés en cours d'année.

Il serait aujourd'hui imprudent d'enclencher de nouvelles mesures alors que de futures orientations politiques seront assez rapidement définies. C'est avec nous que ces réflexions et ces débats se feront.

Dynamisme :

Notre volonté est de développer les animations et soutenir les associations. Nous avons besoin de TOUTES les associations. Elles sont des stimulants pour l'ensemble des Montreuillais. Les aides accordées seront financières et/ou matérielles. Un seul objectif : faciliter les projets de toutes et tous.

Le Centre Socio Culturel reste un acteur majeur dans la vie de notre cité. Son fonctionnement, qui résulte quasi exclusivement de financements extérieurs pourrait être fragilisé dans les années à venir, conduisant sans doute à une réflexion commune sur le sujet.

Nous avons mis des moyens en place pour nous aider à dynamiser notre offre touristique. Des actions verront jour dès cette année avec l'ambition d'établir un plan d'animations cohérent et attractif pour les années à venir.

Volonté :

Dans un contexte économique compliqué ; des perspectives à court terme peu rassurantes pour de nombreux ménages qui subissent la crise ; avec des ressources communales qui se raréfient, l'équipe municipale tiendra ses engagements. Nous n'augmenterons pas les taux des taxes locales que nous maîtrisons.

Celles-ci resteront au même niveau qu'en 2014. Pour autant, les recettes fiscales, hors variations physiques, devraient augmenter de 19 000 € puisque la loi de finances 2015 prévoit une augmentation de 0.9 % pour les propriétés bâties et non bâties.

Nos recettes Dynamiques représentent 59 % de nos ressources

Nos recettes statiques représentent 41 % de nos ressources et la DGF 42 % de cette recette.

Nous savons que globalement nos ressources auront une tendance baissière pour les années à venir. Nos dépenses de fonctionnement et nos choix d'investissements feront donc l'objet d'arbitrages difficiles mais indispensables.

En termes de d'investissements

Pour une meilleure lisibilité et pour appréhender les choix que nous aurons nécessairement à arbitrer, les projets doivent être planifiés sur la durée du mandat avec des priorités fortes.

Les projets en étude ou en réflexion sont les suivants :

- La construction du pôle santé
- La réalisation d'une salle de loisirs
- La remise en état des équipements sportifs
- L'aménagement des espaces publics aux Nobis
- La mise en ligne d'une communication dynamique (internet)
- La réalisation de nouveaux lotissements
- L'aménagement de voies douces
- Le soutien économique au commerce local (mise à disposition de locaux)
- L'aménagement et la remise en état des structures historiques dans le camp tzigane
- L'entretien et l'aménagement du patrimoine :
 - Historique : Remparts, collégiale, réseau aérien...
 - Récent : écoles, éclairage public, voirie et autres espaces et bâtiments

Notre capacité à financer ces investissements se fait par le résultat de notre compte de fonctionnement (en 2014 : 1 044 000 €). Nous ferons appel aux subventions disponibles auprès de nos partenaires publics, adossées à la pertinence de nos engagements. Enfin, grâce à la planification pluriannuelle de nos investissements, nous ajusterons au quotidien notre besoin financier et aurons recours à l'emprunt si nécessaire et dans de justes proportions.

Malgré les inquiétudes et les nombreuses incertitudes qui demeurent, restons enthousiastes.

C'est notre capacité à travailler ensemble, à s'adapter aux évolutions qui nous permettront de rester ambitieux et de construire aujourd'hui notre cité pour demain.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité :

-CONSTATE que le débat d'orientation budgétaire s'est déroulé conformément à l'article L 2312-1 du Code Général des Collectivités Territoriales.

- CHARGE et **AUTORISE** Monsieur le Maire, ou à défaut un adjoint, de conduire, mener à terme toute démarche et signer tout document relatif à cette opération

SOMMAIRE :

N° 2015 – III – 1 - URBANISME - DECLARATION D'INTENTION D'ALIENER

N° 2015 – III – 2 - FINANCES LOCALES - SUBVENTIONS 2015

N° 2015 – III – 3 - FINANCES LOCALES - BUDGET 2015 – DEBAT D'ORIENTATION BUDGETAIRE

La séance est levée à 20H15.

Maryline LANDRÉ
Secrétaire de séance.

Marc BONNIN
Maire de Montreuil-Bellay